



**MAIRIE**  
**69870- POULE LES ECHARMEAUX**  
Tél : 04.74.03.64.48- Fax : 04 74 03 68 71  
[mairie@poulelesecharmeaux.fr](mailto:mairie@poulelesecharmeaux.fr)

**Compte-rendu du Conseil Municipal**  
**Séance du 24 AVRIL 2026**

Date de la convocation : 13 avril 2026

**Présents:** CHAMPALE Aymeric, CROISAT Gaëlle, DESMONCEAUX Jean-Marc, GRAS Isabelle, COFFY Loïc, DEAL Anaïs, JANDARD Gilles, PEREZ Sonia, PONCET Jean-Philippe, BALLON Anne-Marie, CLABAUX Corentin, DESMONCEAUX Amélie, BROCHETON Anthony, ROCHE Chloé, ARNAUD Philippe.

**Secrétaire de Séance** : PEREZ Sonia

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026.

**Rapport des décisions prises par le Maire :**

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, les communes peuvent ouvrir une ligne de trésorerie. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire.

Les tirages de crédit s'effectuent en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opèrera dès que la trésorerie communale le permettra.

Après études des offres reçues, la proposition du Crédit Agricole Mutuel Centre-est ci-dessous apparaît la plus intéressante:

Prêteur	<b>CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE-EST</b>
Emprunteur	<b>COMMUNE DE POULE-LES-ECHARMEAUX</b>
Objet	<b>Financement des besoins de trésorerie liés au budget de fonctionnement</b>
Montant maximum	<b>100 000.00€</b>
Durée maximum	<b>12 mois</b>
Taux d'Intérêt	<b>Moyenne mensuelle de l'E3M +0.80 %</b>
Périodicité des intérêts	<b>Intérêts payables à terme échu chaque trimestre civil</b>
Taux plancher	<b>0.80%</b>
Commission de réservation	<b>200.00€</b>
Type d'amortissement	<b>Capital IN FINE</b>

**URBANISME**

**1-Droit de préemption :**

Aucune déclaration d'intention d'aliéner n'a été présentée.

## 2- Projet des 3 jardins-point sur l'avancement des travaux :

Lors de la séance du 16 janvier dernier, le bardage NEW AGE IRISE 108 avait été retenu par le conseil municipal.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire souhaite que ce choix soit réexaminé car de nouveaux éléments doivent être pris en considération notamment sur la provenance des matériaux utilisés.

En effet, si la commune veut prétendre à une subvention du Conseil Régional au titre du bonus bois local, il est impératif que les matériaux utilisés soient issus de massifs de la région et transformés par des entreprises elles aussi situées dans la région AURA, ce qui n'est pas le cas pour le bardage NEW AGE IRISE 108.

Le conseil, au vu de ces nouveaux éléments et à l'unanimité, choisit le bardage SEMELO GRIS dont le bois et la transformation sont issus de la région AURA.

## FINANCES

### 3- CCAS-Approbation du CFU 2025 :

Considérant que le CCAS a été dissout en date du 31 décembre 2025, il revient donc au conseil municipal de clôturer les comptes de ce dernier.

Vu le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le CFU s'est exécuté du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section de fonctionnement,

Vu les résultats suivants se dégageant de ce document comptable:

Fonctionnement : Dépenses : 4 319.00 €  
Recettes : 5 751.00 €

Résultat exercice 2025 : 1 432.00 €

Résultat cumulé 2025: 1 959.10 €

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le Maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et à l'unanimité:

- Donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du CCAS ;
- Dit que ces résultats seront repris au budget principal 2026 suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2025.

### 4- Projet des 3 jardins-autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP):

Monsieur le Maire explique au conseil que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme et crédits de paiement sont encadrés par des articles du code général des collectivités territoriales (CGCT) et du code des juridictions financières.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année.

Afin de permettre l'engagement des projets réalisés sur plusieurs années sans mobiliser la totalité des crédits sur un seul exercice, il est proposé au conseil municipal de modifier la l'autorisation de programme intitulée « PROJET DES 3 JARDINS » créée en 2025.

<b>LIBELLE OPERATION</b>	<b>CP 2025</b>	<b>CP 2026</b>	<b>CP 2027</b>	<b>TOTAL AP</b>
<b>PROJET DES 3 JARDINS</b>	110 508.80€ TTC	1 356 891.88€ TTC	153 854.57€ TTC	1 621 255.25€ TTC

Cette AP/CP fera l'objet d'un suivi régulier et sera réactualisée dès que nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de valider la réactualisation de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus, pour la période 2025 à 2027.

#### 5- Budgétisation ou fiscalisation des charges du SYDER :

Monsieur le Maire rappelle que le SYDER exerce en lieu et place de ses adhérents des compétences élargies dans le domaine de la facturation, de la distribution d'énergie électrique et des compétences optionnelles notamment en matière d'éclairage public, de distribution de gaz et de distribution de chaleur.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 5711-1, L. 5211-18, L. 5212-1 et suivants (en particulier l'article L. 5212-20),

Vu les statuts du SYDER, notamment les articles 3 et 6,

Le conseil municipal après avoir délibéré décide de fiscaliser la contribution de la commune pour l'année 2026.

6- Affectation des résultats 2025 :

Le conseil municipal après avoir examiné le Compte Financier Unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement au BP de : 141 183.87 €
- un excédent de fonctionnement au CCAS de : 1 959.10 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice 2025 BP	+141 183.87 €
Résultat de l'exercice 2025 CCAS	+ 1 959.10 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>+143 142.97 €</b>
Affectation en réserves R 1068 en investissement	119 142.97 €
Report en fonctionnement R 002	24 000.00 €

7- Vote des taux d'imposition 2026 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,  
Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2022-012 du 25 mars 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 21,49 %  
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 29,36 %  
TH sur résidences secondaires : 7.64%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2026.

8- Vote du budget primitif 2026 :

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté lors de la réunion de la commission des finances 11 avril 2026 comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>	750 000.00 €	750 000,00 €
<b>Section d'Investissement</b>	1 447 418.00 €	1 447 418.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 197 418.00 €</b>	<b>2 197 418.00 €</b>

Après présentation du budget primitif, des opérations d'équipement (investissement) et des subventions aux associations, le conseil municipal approuve le budget primitif comme arrêté ci-dessus.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article L.2123-24-1-1 du CGCT prévoit que « chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont

bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tous mandats et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat ».

A cet effet, Monsieur le Maire présente l'état des indemnités :

<b>NOM - PRENOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>MONTANT BRUT ANNUEL</b>
<b>CHAMPALE Aymeric</b>	Maire	22 486.17 €
<b>CROISAT Gaëlle</b>	1 <sup>ère</sup> Adjointe	8 934.53 €
<b>DESMONCEAUX Jean-Marc</b>	2 <sup>ème</sup> Adjoint	7 066.18 €
<b>GRAS Isabelle</b>	3 <sup>ème</sup> Adjointe	5 621.21 €
<b>DEAL Anaïs</b>	Conseillère déléguée	2 344.75 €
<b>LABROSSE Bernadette</b>	1 <sup>ère</sup> Adjointe Mandat 2020-2026	1 464.97 €

Le conseil prend acte.

9- Application de la fongibilité des crédits :

Monsieur le Maire rappelle que la nouvelle nomenclature M57 permet d'utiliser la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement, c'est-à-dire les virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'utilisation de la fongibilité des crédits sur l'exercice 2026 à hauteur de 7.5% des dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, autorise l'utilisation de la fongibilité des crédits sur l'exercice 2026 à hauteur de 7.5% des dépenses réelles d'investissement et 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement.

10- Examen de devis école, cantine et médiathèque :

Mme Gaëlle CROISAT présente le tableau récapitulatif des devis relatifs au marché de renouvellement du mobilier de l'école, de la cantine et de la médiathèque.

Elle précise que le renouvellement du mobilier des classes se fera sur trois exercices budgétaires.

	Quantité	LAF A		MOBMOB		Direct Collectivité*			
		unit HT	Total HT	unit HT	Total HT	avec remise		sans remise	
						unit HT	Total HT	unit HT	Total HT
RESTAURANT SCOLAIR									
TABLES	14	286.95	4017.29	390.47	5466.58	582	8148	748	10472
CHAISES	84	79.54	6681.18	80.58	6768.72	77	6468	100	8400
<b>ECOLE</b>									
BUREAUX CE/CM	50	100.74	5037.24	85.83	4291.5	77	3850	99	4950
CHAISES CE/CM	50	81.48	4073.94	72.58	3629	82	4100	99	4950
BUREAUX MATERNELLE	12	108.32	1299.81	119.52	1434.24	123	1476	123	1476
CHAISES MATERNELLES	28	65.88	1844.61	77.93	2182.04	83	2324	100	2800
CASIER S	50	10.36	518.18						
Montage + installation			2918						
						remise supp 2000€			
<b>TOTAL</b>			<b>23472</b>		<b>23772</b>		<b>26366</b>		<b>33048</b>

Après examen des différents devis, le conseil municipal, à l'unanimité, choisit la proposition de LAF A.

## ELECTIONS MUNICIPALES

### 11- Constitution des commissions communales :

A l'issue du renouvellement des conseils municipaux, les élus peuvent participer à diverses commissions municipales et extra-municipales (comités). Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à désigner les membres constituant les commissions communales et comités ci-dessous :

Ont été élus, à l'unanimité:

- **Commission FINANCES** : Aymeric CHAMPALE, Gaëlle CROISAT, Loïc COFFY, Isabelle GRAS, Anaïs DEAL, Amélie DESMONCEAUX, Jean-Marc DESMONCEAUX.
- **Commission VOIRIE** : Jean-Marc DESMONCEAUX, Gilles JANDARD, Loïc COFFY, Anaïs DEAL, Jean-Philippe PONCET, Corentin CLABAUX.
- **Commission CIMETIERES** : Gaëlle CROISAT, Anne-Marie BALLON, Amélie DESMONCEAUX.
- **Commission AFFAIRES SCOLAIRES** : Gaëlle CROISAT, Anne-Marie BALLON, Anaïs DEAL, Sonia PEREZ, Isabelle GRAS, Chloé ROCHE.
- **Commission TOURISME**: Gaëlle CROISAT, Sonia PEREZ, Anne-Marie BALLON, Amélie DESMONCEAUX, Anthony BROCHETON, Corentin CLABAUX.
- **Commission AGRICULTURE ET MARCHÉ** : Gaëlle CROISAT, Sonia PEREZ, Anne-Marie BALLON, Jean-Philippe PONCET, Corentin CLABAUX.
- **Commission ENVIRONNEMENT**: Aymeric CHAMPALE, Gaëlle CROISAT, Anthony BROCHETON, Loïc COFFY, Philippe ARNAUD, Isabelle GRAS.
- **Commission URBANISME** : Aymeric CHAMPALE, Anaïs DEAL, Gaëlle CROISAT, Isabelle GRAS, Jean-Marc DESMONCEAUX.
- **Commission APPEL OFFRES** :  
Délégués titulaires : Loïc COFFY, Jean-Marc DESMONCEAUX, Isabelle GRAS.  
Délégués suppléants : Gaëlle CROISAT, Anthony BROCHETON, Sonia PEREZ.

- **Comité EMBELISSEMENT:** Isabelle GRAS, Sonia PEREZ, Anne-Marie BALLON, Jean-Philippe PONCET, Amélie DESMONCEAUX, Chloé ROCHE, Anthony BROCHETON, Jade DAUVILLAIRE.
- **Comité GESTION VIE COMMUNALE ET PATRIMOINE :** Jean-Marc DESMONCEAUX, Gilles JANDARD, Loïc COFFY, Anaïs DEAL, Jean-Philippe PONCET, Corentin CLABAUX, Jade DAUVILLAIRE.
- **Comité COMMUNICATION :** Isabelle GRAS, Anne-Marie BALLON, Jade DAUVILLAIRE, Aymeric CHAMPALE, Chloé ROCHE, Philippe ARNAUD.
- **Comité COMMERCES ET ASSOCIATIONS :** Isabelle GRAS, Anne-Marie BALLON, Jean-Marc DESMONCEAUX, Jade DAUVILLAIRE.

De plus, convient de désigner les délégués aux syndicats, aux organismes divers et aux associations dont la commune est adhérente :

Ont été élus, à l'unanimité :

- **Délégué Sécurité/Défense :** Corentin CLABAUX
- **Correspondant incendie et secours :** Chloé ROCHE
- **Délégué PCS (Plan Communal de Sauvegarde) :** Aymeric CHAMPALE
- **Délégués Mission Locale :** Anne-Marie BALLON
- **Référent frelons asiatiques :** Gaëlle CROISAT
- **Référents ambrosie :** Jean-Marc DESMONCEAUX et Corentin CLABAUX
- **Référent rivières-SMBVA :** Jean-Marc DESMONCEAUX
- **Référents sentinelles vigie crue-SMBVA :** Jean-Marc DESMONCEAUX et Gaëlle CROISAT
- **Référents HVA :** Sonia PEREZ et Anne-Marie BALLON
- **Référents ADHA :** Aymeric CHAMPALE, Gaëlle CROISAT, Anne-Marie BALLON

## 12- Commission Communale des Impôts Directs (CCID)-proposition de membres :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Suite aux élections municipales, cette commission doit être renouvelée.

Cette commission est composée :

- du Maire ou d'un Adjoint délégué, Président de la commission
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du conseil municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur Départemental des Finances Publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la liste des commissaires suivante :

Jean-Marc DESMONCEAUX  
Loïc COFFY  
Julien SAPIN  
Stéphane MARTIN  
Daniel PERCHE  
Jean-Philippe PONCET  
Tony SCAMPA  
Dominique DESMONCEAUX  
Anaïs DEAL  
Gaëlle CROISAT  
Isabelle GRAS  
René SIMONET

Le conseil municipal, ouï l'exposé, à l'unanimité, approuve la liste des commissaires de la CCID et autorise Monsieur le Maire à transmettre cette liste au Directeur Départemental des Finances Publiques

### ECOLE, SPORTS ET LOISIRS

#### 13- Camping municipal-dates d'ouverture et de fermeture et tarifs 2026:

Madame Gaëlle CROISAT, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, propose au conseil municipal de fixer la date d'ouverture et de fermeture du camping municipal du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 31 octobre 2026.

La commission tourisme propose de conserver les tarifs 2025 ci-dessous :

	<b>Proposition de tarifs pour 2026</b>
<b>Camping-Car</b>	<b>6€</b>
<b>Tente</b>	<b>4€</b>
<b>Adulte</b>	<b>5€</b>
<b>Enfant</b>	<b>2 à 12 ans 2.50€</b>
<b>Animaux</b>	<b>1€</b>
<b>Garage mort</b>	<b>5€</b>
<b>Taxe de séjour (+ de 18ans)</b>	<b>0.22€</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, approuve la date d'ouverture et de fermeture du camping municipal du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 31 octobre 2026 ainsi que les tarifs du camping municipal pour la saison 2026 comme définis dans le tableau ci-dessus

### QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h32

Sonia PEREZ,  
Secrétaire de séance



Aymeric CHAMPALE,  
Maire

